

Bureau météorologique.

Washington, D. C., 18 décembre. — Prévisions pour la Louisiane. — Temps en partie couvert mercredi; ondées probables dans la partie sud; jeudi plus frais et beau temps; pluie dans la partie sud-est; vent de sud.

La démission de M. Pitkin.

Washington, 18 décembre. — J. R. Pitkin, directeur du bureau de poste de la Nouvelle-Orléans, a remis sa démission au directeur général des postes. On comprend que cette démission ait été soumise à certaines conditions. Comme le directeur général est à Philadelphie depuis plusieurs jours, aucune décision n'a été prise jusqu'ici.

Mort du docteur Ingalls.

Chicago, Illinois, 18 décembre. — Le docteur Ephraïm M. Ingalls, un des fondateurs du parti républicain, qui fut dans les premières années de cette organisation politique leader dans ses conseils, est mort aujourd'hui à sa résidence de Chicago à l'âge de soixante-dix-huit ans. Le docteur Ingalls était un membre éminent de l'Association médicale américaine et de l'Association médicale de l'Etat.

NOMINATIONS.

Washington, 18 décembre. — Le Président a soumis aujourd'hui les nominations suivantes au Sénat: Arthur S. Hardy, de New Hampshire, ministre des Etats-Unis en Grèce, en Roumanie et en Serbie; Charles H. Francis, de New York, ministre des Etats-Unis en Espagne; Charles L. Thurston, de Nebraska, secrétaire de la légation des Etats-Unis à Buenos Ayres; J. S. Warren, de l'Alabama, aide-chirurgien du service des hôpitaux de la marine; J. M. Patterson, directeur du bureau de poste des Dalles, Oregon.

M. Cleveland et le discours de l'ex-président Harrison.

Princeton, New Jersey, 18 décembre. — Le correspondant de la Presse Associée à Princeton a démenti aujourd'hui l'ex-président Cleveland ce qu'il pensait de discours prononcés par l'ex-président Harrison à Ann Arbor. M. Cleveland a répondu: "Je n'ai vu aucun copieux résumé de ces discours, et je ne considère pas comme le meilleur exposé de ce qu'il a dit jusqu'ici. Il me semble que ceux qui désirent se familiariser avec la question précise soulevée, avec ce que l'expansion territoriale signifie pour notre République et avec les raisons pour lesquelles elle menace notre peuple, ne peuvent pas trouver par un autre moyen que celui de lire le discours de l'ex-président Harrison."

INCIDENT OLOS.

Washington, 18 décembre. — Un message de M. Gummery, consul des Etats-Unis à Taeger, informe le département d'Etat que le gouvernement marocain a payé l'indemnité de \$5000 demandée par les Etats-Unis pour le meurtre de Marcou Ezragui, un citoyen américain naturalisé, au printemps dernier.

A la Chambre des Représentants.

Washington, 18 décembre. — La Chambre a consacré la journée aux affaires du District de Columbia. Une discussion de projet de loi changeant les dispositions de la gare du chemin de Pennsylvanie à Washington a occupé toute la séance. La suite de la discussion a été renvoyée à demain à onze heures.

DERNIERE HEURE.

Achat de charbon par le Chili. — Santiago de Chili, 18 décembre. — Le gouvernement du Chili demande des soumissions pour la fourniture de cinquante mille tonnes de charbon et de quatre cents wagons à marchandises. Cette demande est considérée comme réduisant à néant le bruit d'une prochaine entrée en guerre du Chili.

Demande d'enquête.

Berlin, Allemagne, 18 décembre. — A une réunion des pan-germans tenue aujourd'hui, des protestations ont été faites contre l'expulsion d'Allemands de Transvaal. Quelques orateurs ont même prétendu qu'ils avaient été brutallement traités par les Anglais. Une enquête est demandée au gouvernement.

A la côte.

Londres, 18 décembre. — Le vapeur anglais Cromwell, capitaine Woodruff, parti de la Nouvelle-Orléans pour Brème le 22 novembre, est échoué à Bordigh, île d'Ameland, sur la côte nord de la Hollande. Des secours ont été envoyés et le cargo est jeté à la mer.

A la Chambre des Députés de Paris.

Paris, France, 18 décembre. — La discussion du projet d'amnistie a continué aujourd'hui à la Chambre des Députés, et plusieurs amendements tendant au bénéfice de la loi à des classes secondaires de condamnés ont été acceptés par le gouvernement et adoptés. M. Joseph Laasie, député anti-amniste de Condom, département du Gers, a appelé l'attention sur une lettre du commandant Caignet, qui a figuré dans le procès Dreyfus à Rennes, affirmant que M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a dit à la Chambre au cours des débats d'hier un mensonge en déclarant que le commandant Caignet avait approuvé l'interprétation officielle donnée à la fameuse dépêche Pannizardi.

"Il est si loin d'en être ainsi, dit le commandant Caignet dans la lettre citée par M. Laasie, que M. Delcassé a même employé des menaces pour me faire accepter ses vues, mais sa tentative a été inutile." La presse nationaliste avait fait grand bruit ce matin au sujet du démenti ostentatoirement donné à M. Delcassé par le commandant Caignet, et il en est résulté une discussion orageuse. Cependant, M. Delcassé a "cravé ce ballon" en disant que Caignet mentait en l'accusant d'avoir exercé une pression sur lui, et il a affirmé qu'il n'avait jamais discuté cette affaire avec Caignet.

En réponse à l'accusation du commandant Caignet sur un faux la copie de la dépêche Pannizardi présentée à la Chambre, le ministre des affaires étrangères a annoncé qu'un document attestant l'authenticité de ladite dépêche et portant les signatures du commandant Caignet, du général Chamois et de M. Paléologue, expert du ministère, existait. "L'addition de quelques insultes, s'est écrit M. Delcassé au milieu des applaudissements, à tant d'autres, ne me fera pas regretter d'avoir accompli mon devoir."

M. Laasie a remarqué que le commandant Caignet et le général Chamois avaient subéventuellement signé un autre document exprimant des doutes sur l'authenticité de la copie présentée à la Chambre. Il était évident, cependant, que la Chambre était satisfaite des déclarations du ministre des affaires étrangères et l'incident a été clos. La décision du cabinet de clore les débats a rencontré une forte opposition de la droite qui désirait le renvoi à jeudi.

C'était dû en grande partie à l'heure avancée. De longues heures ont été perdues à des scrutins par appel nominal, et comme la nuit s'avancait chaque scrutin indiquait que le nombre des députés diminuait dans la salle. Vers deux heures et demie du matin on a découvert qu'il s'y avait plus de quorum, et il a été nécessaire, afin d'en obtenir un, d'ouvrir la sixième séance.

Dans ce cas le scrutin est valable quel que soit le nombre des votants. Dans ces conditions le projet a été adopté. Quatre cent trente-trois députés étaient présents. Le seul incident qui ait excité la Chambre est une violente attaque de M. Joseph Laasie contre M. Waldeck Rousseau, président du conseil, qu'il a accusé d'abandonner la famille Dreyfus dont il s'est servi pour faire une fortune. M. Laasie a été rappelé plusieurs fois à l'ordre et la censure lui a été finalement infligée.

Engagement aux Philippines.

Manille, Philippines, 18 décembre. — Le lieutenant Herbert L. Evans, du quarante-cinquième régiment d'infanterie des volontaires, a attaqué le 12 décembre avec cinquante hommes plusieurs centaines de Bolomans et cinquante insurgés armés de fusils. Il s'est retranché sur une position à Tsooxigas, dans l'île de Cebu. Les Américains ont eu trois blessés. Les insurgés ont eu douze tués et de nombreux blessés.

A Mexico.

Mexico, Mexique, 18 décembre. — Senor Ramon Corral, ancien gouverneur de l'Etat de Senora, a été assermenté aujourd'hui en qualité de gouverneur du district fédéral. Ce poste était occupé provisoirement par Guillaume de Landu y Escandon, qui vient d'être réélu maire de Mexico pour l'année prochaine et qui, en cette qualité, recevra à la tête de la municipalité les délégués au Congrès pan-américain qui se tiendra l'automne prochain. De nouvelles et riches mines d'or ont été découvertes dans les hautes régions de l'Etat d'Oaxaca. Les journaux locaux déclarent

que le minéral est excessivement riche.

Renvoi aux propriétaires des objets pillés en Chine.

Paris, France, 18 décembre. — En outre de l'embargo sur les caisses d'objets chinois pillés envoyés au président Loubet et à d'autres personnalités par le général Frey, commandant du corps expéditionnaire français en Chine, caisses qui ne sont pas encore débarquées à Marseille, le gouvernement a décidé que tous les objets, excepté du matériel de guerre, qui ont été saisis par le corps expéditionnaire français en Chine seront rendus à leurs propriétaires, qu'ils appartiennent au gouvernement chinois ou à des particuliers.

LES IMPOTS

Sur les biens des congrégations en France.

Une pétition des ambassadeurs des Etats-Unis et d'Angleterre repoussée par le gouvernement français.

Paris, France, 18 décembre. — Le gouvernement français a repoussé la pétition dans laquelle les ambassadeurs des Etats-Unis et d'Angleterre demandaient d'exempter des fortes taxes imposées par une loi spéciale aux congrégations religieuses les Pères de la Passion, chapelains de l'église cathédrale de langue anglaise de St-Joseph. Il était dit dans la pétition que les Pères ne remplissaient les devoirs de prêtres séculiers à Paris que pour les besoins de la colonie de langue anglaise, et que leur traitement serait une perte irréparable pour cette colonie.

L'église a été construite il y a trente ans avec des fonds américains et anglais, et la congrégation est principalement composée d'Américains, d'Irlandais et d'Anglais. Les Pères ont fait appel aux tribunaux, qui ont décidé contre eux. Les autorités ont maintenant saisi l'église et la propriété des Pères, et menacent de les vendre à défaut du paiement d'une somme de 20,000 francs des pour taxes arriérées depuis 1898.

Toutefois, la célébration des services religieux n'est pas entravée. Les Pères se proposent de faire appel aux catholiques américains et anglais.

Nouveaux vicomtes anglais.

Londres 18 décembre. — George Goeben, qui était premier lord de l'Amirauté dans le dernier cabinet, est nommé vicomte Goeben de Hawkehurst, et Sir Matthew White Ridley, qui était secrétaire d'Etat pour l'intérieur, est nommé vicomte Ridley. Ce dernier est aussi baron Wooleydale.

Condoléances.

Berlin, Allemagne, 18 décembre. — De nombreux membres du corps diplomatique se sont présentés aujourd'hui au ministère des affaires étrangères pour présenter leurs condoléances à l'occasion de la perte du navire-école Goeben. Parmi les visiteurs se trouvait l'ambassadeur américain White.

Démision de volontaires anglais.

Londres, 18 décembre. — Le gouvernement requiert publiquement aujourd'hui les patrons qui ont réservé leurs places aux hommes de la Yeomanry, aux volontaires et aux volontaires, de persister dans leurs efforts patriotiques pour adoucir les souffrances de ces hommes au service de la patrie. Le ministère de la guerre publie les remerciements de la Reine à la Yeomanry, aux volontaires et aux volontaires. Elle compte que ceux qui sont à l'étranger continueront à aider les régiments. Cette publication a pour but d'aider ceux qui sont en campagne et qui attendent le moment de rentrer dans leurs foyers. De nombreuses démissions d'officiers des volontaires, avocats, médecins et hommes d'affaires ayant déclaré que leur ruine s'approchait, ont paru aujourd'hui au "Journal officiel". C'est à cause de leurs représentations que le ministère de la guerre les a laissés partir.

Discours de Lord Salisbury.

Londres, 18 décembre. — A la conférence annuelle de l'Union nationale des Associations conservatrices, aujourd'hui, Lord Salisbury, commentant le remarquable changement opéré à Londres, qui a transformé la ville en une forteresse du parti tory, a remarqué que le seul radicalisme existant se trouvait dans la question brillante de logement des classes pauvres. Parlaient de la guerre Lord Salisbury a dit que si les Anglais désiraient maintenir sans tache la gloire de l'Angleterre leurs efforts ne devaient pas se ralentir avant que cette grande entreprise fut menée à bonne fin, car de l'issue dépendaient la gloire et la perpétuité de l'empire. Nous ne savons pas exactement ce qui a eu lieu, a dit le premier ministre. Nous espérons sincèrement que la fin sera meilleure que le commencement. Mais nous ne devons aller jusqu'au bout. Peut-être a-t-il des choses qui n'ont pas été expliquées, et qui, quand elles seront expliquées, pourront être l'objet d'une enquête sur les menaces par lesquelles on est arrivé aux résultats actuels. Mais nous ne devons épargner aucun effort par lequel la gloire et la maintenance de notre empire peuvent être obtenus.

Le retour des volontaires aux Etats-Unis. — Manille, Philippines, 13 décembre. — Les régiments de volontaires devant être libérés aux Etats-Unis seront rapatriés pratiquement dans le même ordre que celui dans lequel ils sont arrivés aux Philippines. Ils seront remplacés par les régiments réguliers formés d'après la loi sur l'armée. Le 37ème régiment de volontaires, qui doit s'embarquer le 1er janvier prochain, vendra du district de Laguna de Bay et s'embarquera sur le transport Sheridan. Les femmes et les soldats malades qui devaient partir par ce transport, s'embarqueront samedi sur le Warren.

Le 36ème régiment, qui est entré en campagne au commencement de juillet 1899, est actuellement dans la province de Ilocos. Il sera prochainement ramené à Manille. Les officiers de l'armée régulière attachés à des régiments de volontaires resteront aux Philippines. Les officiers volontaires en service spécial ne seront libérés qu'après l'autorisation du quartier général.

Les armes, les munitions, les équipements et les animaux seront transférés aux quartiers généraux divisionnaires, excepté quelques fusils, une centaine de cartouches et cinq mille cartouches par régiment.

Les hommes conserveront leurs havresacs et leurs tentes. Le général Hughes annonce que dans l'île de Panay vingt et un mille personnes ont été le serment d'allégeance aux Etats-Unis.

Le 37ème régiment de volontaires, qui doit s'embarquer le 1er janvier prochain, vendra du district de Laguna de Bay et s'embarquera sur le transport Sheridan. Les femmes et les soldats malades qui devaient partir par ce transport, s'embarqueront samedi sur le Warren.

Le 36ème régiment, qui est entré en campagne au commencement de juillet 1899, est actuellement dans la province de Ilocos. Il sera prochainement ramené à Manille. Les officiers de l'armée régulière attachés à des régiments de volontaires resteront aux Philippines. Les officiers volontaires en service spécial ne seront libérés qu'après l'autorisation du quartier général.

Les armes, les munitions, les équipements et les animaux seront transférés aux quartiers généraux divisionnaires, excepté quelques fusils, une centaine de cartouches et cinq mille cartouches par régiment.

Les hommes conserveront leurs havresacs et leurs tentes. Le général Hughes annonce que dans l'île de Panay vingt et un mille personnes ont été le serment d'allégeance aux Etats-Unis.

Le 37ème régiment de volontaires, qui doit s'embarquer le 1er janvier prochain, vendra du district de Laguna de Bay et s'embarquera sur le transport Sheridan. Les femmes et les soldats malades qui devaient partir par ce transport, s'embarqueront samedi sur le Warren.

Le 36ème régiment, qui est entré en campagne au commencement de juillet 1899, est actuellement dans la province de Ilocos. Il sera prochainement ramené à Manille. Les officiers de l'armée régulière attachés à des régiments de volontaires resteront aux Philippines. Les officiers volontaires en service spécial ne seront libérés qu'après l'autorisation du quartier général.

Les armes, les munitions, les équipements et les animaux seront transférés aux quartiers généraux divisionnaires, excepté quelques fusils, une centaine de cartouches et cinq mille cartouches par régiment.

Les hommes conserveront leurs havresacs et leurs tentes. Le général Hughes annonce que dans l'île de Panay vingt et un mille personnes ont été le serment d'allégeance aux Etats-Unis.

Le 37ème régiment de volontaires, qui doit s'embarquer le 1er janvier prochain, vendra du district de Laguna de Bay et s'embarquera sur le transport Sheridan. Les femmes et les soldats malades qui devaient partir par ce transport, s'embarqueront samedi sur le Warren.

Le 36ème régiment, qui est entré en campagne au commencement de juillet 1899, est actuellement dans la province de Ilocos. Il sera prochainement ramené à Manille. Les officiers de l'armée régulière attachés à des régiments de volontaires resteront aux Philippines. Les officiers volontaires en service spécial ne seront libérés qu'après l'autorisation du quartier général.

Les armes, les munitions, les équipements et les animaux seront transférés aux quartiers généraux divisionnaires, excepté quelques fusils, une centaine de cartouches et cinq mille cartouches par régiment.

Les hommes conserveront leurs havresacs et leurs tentes. Le général Hughes annonce que dans l'île de Panay vingt et un mille personnes ont été le serment d'allégeance aux Etats-Unis.

Le 37ème régiment de volontaires, qui doit s'embarquer le 1er janvier prochain, vendra du district de Laguna de Bay et s'embarquera sur le transport Sheridan. Les femmes et les soldats malades qui devaient partir par ce transport, s'embarqueront samedi sur le Warren.

Le 36ème régiment, qui est entré en campagne au commencement de juillet 1899, est actuellement dans la province de Ilocos. Il sera prochainement ramené à Manille. Les officiers de l'armée régulière attachés à des régiments de volontaires resteront aux Philippines. Les officiers volontaires en service spécial ne seront libérés qu'après l'autorisation du quartier général.

Les armes, les munitions, les équipements et les animaux seront transférés aux quartiers généraux divisionnaires, excepté quelques fusils, une centaine de cartouches et cinq mille cartouches par régiment.

Les hommes conserveront leurs havresacs et leurs tentes. Le général Hughes annonce que dans l'île de Panay vingt et un mille personnes ont été le serment d'allégeance aux Etats-Unis.

Le 37ème régiment de volontaires, qui doit s'embarquer le 1er janvier prochain, vendra du district de Laguna de Bay et s'embarquera sur le transport Sheridan. Les femmes et les soldats malades qui devaient partir par ce transport, s'embarqueront samedi sur le Warren.

Les manuscrits devront être écrits aussi intelligiblement que possible: sur papier épais réglé avec une marge, et seulement sur le recto et lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages. Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse. Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre, seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, Bua Roum, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.